



Département de Mayotte

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 02 juillet 2020,

Délibération n° 09/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués

En exercice : 34
Présents : 13
Votant : 13
Procurations : 0

**Objet : Ajournement et report des rapports portant sur :**

- ✓ 2- Révision n°1/2020 du plan pluriannuel des investissements (PPI)
- ✓ 3- Révision n°1/2020 des autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP)
- ✓ 4- Réajustement des coûts de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés au secteur public et privé pour l'exercice budgétaire 2020
- ✓ 5-Vote des taux de participation de collecte et de traitement des déchets pour l'exercice budgétaire de 2020
- ✓ 6-Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'exercice budgétaire de 2020
- ✓ 7-Fixation et reversement d'une participation exceptionnelle correspondant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 2020 perçue par la Communauté des Communes de Petite-Terre

L'an deux mille vingt et le deux juillet, les membres du Comité Syndical du SIDEVAM976, à l'invitation de leur Président participent à une réunion organisée par conférence téléphonique, compte tenu de la situation du confinement qu'impose le Covid-19.

Etaient Présents :

Mme. Chamssia MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. Chams-Eddine Mohamed FAZUL, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. El-Hakim TARA, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. Saïd MADI, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme Fatima ALI, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,

M. Hadhurina Soufiani MAHAMOUD, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Ibrahim Salam ANTOINE, Délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Salime MDERE, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. El Farsi SAID, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. Ahamada DAOUD, délégué de la Commune d'Acoua,
M. Bacari M'ROUDJAE, délégué de la Commune de Bandraboua,
M. ALI BACAR Mohamadi, Délégué de la Commune de Mtzamboro

Etaient absents :

M. Assani Saindou BAMCOLO, Président du SIDEVAM976,
M. Ousseni MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. Radjabou ONKACHA, délégué CADEMA,
M. Chamssidine BOURHANE, délégué CADEMA,
M. Maoulida SAID OILI, délégué CADEMA,
M. Saïd Ali TOILIBOU, délégué CADEMA,
M. HAMADA Dahalane Patrick, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Ahmed ADAM, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme Laouia MAHAMOUDOU, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme. Aida HOULAME, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Mohamed Barrabé SAID, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Kamardine MANSOUR, Délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme Fatima MALIDI, déléguée Communauté des Communes du Sud,
M. Inbadi ATTOUMANI, délégué Communauté des Communes du Sud,
Mme. Hanima IBRAHIMA JOUWAWOU, déléguée Communauté des Communes du Sud,
M. Abdoullatif MADI, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. Mohamadi Colo SOILHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. Rama MOUSTOIFA, délégué de la Commune d'Acoua,
M. Mouridi AHAMADA, délégué de la Commune de Bandradoua,
M. Darouèche BAMOUDOU, délégué de la Commune de Koungou,
M. Harouna COLO, délégué de la Commune de Mtzamboro,

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. El Farsi SAID, délégué Communauté des Communes du Sud a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants,
Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, article 2 fixant le quorum des assemblées au tiers de leurs membres en exercice présents et représentés,

Le Président rappelle des rapports suivants :

- ✓ Révision n°1/2020 du plan pluriannuel des investissements (PPI)
- ✓ Révision n°1/2020 des autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP)
- ✓ Réajustement des coûts de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés au secteur public et privé pour l'exercice budgétaire 2020
- ✓ Vote des taux de participation de collecte et de traitement des déchets pour l'exercice budgétaire de 2020
- ✓ Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'exercice budgétaire de 2020
- ✓ Fixation et reversement d'une participation exceptionnelle correspondant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 2020 perçue par la Communauté des Communes de Petite-Terre

Il rajoute que tous ces rapports comptent un impact important sur le prochain budget primitif (2020). Ils nécessitent une plus ample démarche, notamment avec l'ensemble des Intercommunalités de l'Ile. Il propose un ajournement de tous les sujets et exige de renforcer des négociations avec les communes membres et les Intercommunalités.

Il décide de mettre aux voix sa proposition.

Le comité syndical

Les membres du comité, sur 13 présents sur place et par conférence téléphonique, après discussion,

- **12 approuvent l'ajournement des 6 rapports**
- **1 s'abstient**

Ils demandent au Président :

- De poursuivre les entretiens avec les intercommunalités pour rapporter plus d'éclaircissements à cette nouvelle application de taux
- De reporter tous ces sujets à une prochaine date.

Ont signé sur le registre, les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 24/06/2020

Fait à Dzoumogné, le 02 juillet 2020

Le Président du SIDEVAM976

Assani Saïndou-BAMCOLO

